

# Note spécifique relative à l'article GN13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié

Note relative aux mesures conservatoires envisagées pour permettre la non-dégradation des conditions de sécurité de l'établissement pendant les travaux


<b>Phase</b>	Demande d'Autorisation d'aménager un EPR [DAA]	
<b>Mission</b>	Maîtrise d'œuvre Conception (Complément et mise à jour)	
<b>Objet des travaux</b>	Amélioration des installations de désenfumage mécanique	
<b>Affaire</b>	252427-301	Indice C
<b>Date</b>	26 juin 2026	

## Lieu d'intervention

**Ville de Vincennes - Bâtiment Cœur de Ville**  
**98, Rue de Fontenay**  
**94300 Vincennes**



VILLE DE VINCENNES

Rédacteur	Cachet et Signature
<p><b>David Razafimahaleo</b> Ingénieur, Consultant en prévention des risques d'incendie et de panique et en accessibilité des PSH dans les ERP et les IGH</p>	

## Sommaire

<b>1. RÉVISION DU DOCUMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	<b>4</b>
<b>3. OBJET DU DOCUMENT</b> .....	<b>5</b>
<b>4. PRÉAMBULE</b> .....	<b>5</b>
4.1 OBJECTIF DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES .....	5
4.2 DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE DES ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES DE L'ÉTABLISSEMENT .....	6
4.3 DESCRIPTIF DES ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES IMPACTÉES PAR LE PRÉSENT PROJET .....	7
4.4 DESCRIPTIF DES VENTILATEURS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTS IMPACTÉS PAR LE PROJET .....	12
4.5 RÉFÉRENTIELS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES DANS LE CADRE DU PROJET .....	13
<b>5. DESCRIPTION DES TRAVAUX</b> .....	<b>13</b>
5.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.....	13
5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT VENTILATION .....	22
5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT ÉLECTRICITÉ CFO .....	22
5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI).....	23
5.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SECOND ŒUVRE .....	24
<b>6. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT PROJETÉ)</b> .....	<b>25</b>
<b>7. DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT PROJETÉ)</b> <b>28</b>	
<b>8. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT (ARTICLES R143-19 DU CCH ET ARTICLES GN1/2 ; L1/3 ; R1/2 ; S1/2 ; W1/2).....</b>	<b>29</b>
<b>9. NOTE SPÉCIFIQUE RELATIVE À L'ARTICLE GN13 DE L'ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 MODIFIÉ (MESURES CONSERVATOIRES ENVISAGÉES POUR PERMETTRE LA NON-DÉGRADATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PENDANT LES TRAVAUX)</b> .....	<b>29</b>
9.1 RAPPEL DE L'ARTICLE GN13 DE L'ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 MODIFIÉ .....	29
9.2 PHASAGE DES TRAVAUX.....	29
9.3 RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURES DE L'ÉTABLISSEMENT AU PUBLIC ET AU PERSONNEL .....	31
9.4 MESURES CONSERVATOIRES ENVISAGÉES POUR PERMETTRE LA NON-DÉGRADATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PENDANT LES TRAVAUX ....	32
9.4.1 <i>Pour les travaux relatifs au Lot Désenfumage</i> .....	32
9.4.2 <i>Pour les travaux relatifs au Lot Électricité CFO</i> .....	35
9.4.3 <i>Pour les travaux relatifs au Lot Ventilation et au Lot Second Œuvre</i> .....	36
9.4.4 <i>Pour les travaux relatifs au Lot Système de Sécurité Incendie</i> .....	37
9.5 MESURES CONSERVATOIRES QUI SERONT PRÉVUES PAR TOUTES LES ENTREPRISES DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.....	38

## 1. RÉVISION DU DOCUMENT

- Ce document a fait l'objet des révisions suivantes :

Date de la révision	Indice	Motif de la révision	Rédacteur
15 mai 2026	A	Première édition	David Razafimahaleo
26 juin 2026	B	Deuxième édition - Mise à jour suite à la réunion avec le MOA en date du 19/06/2025	David Razafimahaleo
26 juin 2026	C	Troisième édition - Mise à jour suite aux remarques du MOA (dates de grutage) en date du 26/06/2026	David Razafimahaleo

## 2. LISTE DES INTERVENANTS

N°	Fonction	Société	Adresse	Représentant(e)	Coordonnées	
A	Maître d'ouvrage	Ville de Vincennes - Bâtiment Cœur de Ville	98, Rue de Fontenay 94300 Vincennes	<b>Alain Dubois</b> Responsable-Adjoint Énergies et contrats de Maintenance Direction de la construction et du patrimoine bâti	T/P	01 43 98 69 21 - 06 29 02 04 11
					@	adubois@vincennes.fr
				<b>Ali Mir</b> Responsable Énergie et Marchés de Maintenance Direction de la construction et du patrimoine bâti	T/P	01 43 98 69 18 - 06 22 58 56 78
					@	amir@vincennes.fr
B	Bureau d'Études Techniques	OPUS'CONCEPTS	65bis, Rue de la République 93160 Noisy-le-Grand	<b>David Razafimahaleo</b> Chargé d'affaires	T/P	07 83 30 62 89
					@	david.raza@opus-concepts.fr
				<b>Sébastien Voisin</b> Chargé d'affaires	T/P	06 37 50 09 74
					@	sebastien.voisin@opus-concepts.fr
C	Organisme de contrôle technique agréé	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	6, Boulevard Archimède 77420 Champs-sur-Marne	<b>Olivier Flottes</b> Chargé d'affaires sécurité incendie et thermique - Contrats Nationaux Bureau Veritas Construction - Région Ile-de-France	T/P	06 82 67 73 68
					@	olivier.flottes@bureauveritas.com

### 3. OBJET DU DOCUMENT

- La présente note, relative à l'article GN13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, a pour objet de définir les mesures conservatoires envisagées pour permettre la non-dégradation des conditions de sécurité de l'établissement pendant les travaux.
- Cette note est établie dans le cadre du projet suivant : « **Amélioration des installations de désenfumage mécanique** ».
- L'établissement concerné par le présent projet est le suivant :

#### VILLE DE VINCENNES - BÂTIMENT CŒUR DE VILLE

98, Rue de Fontenay

94300 Vincennes

### 4. PRÉAMBULE

#### 4.1 OBJECTIF DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES

- Les travaux d'amélioration prévus (décrits plus précisément au §5.1 de la présente notice) sont assimilés à des **« travaux de maintenance »** des installations de désenfumage existantes.
- Ces derniers ont pour objectif principal de permettre un meilleur équilibrage des conduits de désenfumage existants impactés, afin d'atteindre les débits de référence, exigés par l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04 mai 1982.
- De ce fait, **le principe de désenfumage existant des circulations et des locaux existants, impactés par le présent projet, ne sera pas modifié dans le cadre du projet**, à savoir :
  - ❖ La conception initiale (établie à la construction de l'établissement et autorisée lors de la délivrance du PC) du désenfumage mécanique des circulations existantes impactées :
    - \* La conception du désenfumage de certaines circulations existantes conformément au §1 de l'article DF6 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et conformément au §5.2.3. de l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04 mai 1982 :
      - La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque circulation ;
      - La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;
      - Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant ces circulations ;
      - Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage existants correspondants, à l'intérieur de l'établissement.
    - \* La conception du désenfumage de certaines circulations existantes conformément au §2 de l'article DF6 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (circulations désenfumées comme des « locaux ») et conformément au §6.3. de l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04/05/1982 :
      - La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque circulation ;
      - La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;

- Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant ces circulations ;
  - Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage existants correspondants, à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ La conception initiale (établie à la construction de l'établissement et autorisée lors de la délivrance du PC) du désenfumage mécanique des locaux existants impactés :
- \* La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque local ;
  - \* La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;
  - \* Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant chaque local ;
  - \* Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage correspondants, à l'intérieur de l'établissement.

#### 4.2 DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE DES ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement dispose des zones de désenfumage existantes suivantes :

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Zone de désenfumage
<b>R-1</b>	Dépôt scénique auditorium	Mécanique	ZF 14
<b>R-1</b>	Aire de livraison	Mécanique	ZF 13
<b>R-1</b>	Circulation Sous-sol	Mécanique	ZF 12
	Circulation conservatoire		
	Circulation sanitaire		
<b>R-1</b>	Salle Art Dramatique	Mécanique	ZF 11
<b>R-1/RdC</b>	Auditorium	Mécanique	ZF 08
<b>RdC</b>	Hall	Naturel	ZF 07
<b>RdC</b>	Médiathèque	Mécanique	ZF 09
	Accueil médiathèque		
	Circulation bureau		
<b>R+1</b>	Circulation passerelle	Mécanique	ZF 09
	Palier médiathèque		
<b>R+1</b>	Archives patrimoine	Mécanique	ZF 03
	Archives municipales		
<b>R+1/R+2</b>	Espace jeunesse		
<b>R+1</b>	Circulation de la direction	Mécanique	ZF 06
	Circulation service culturel de la médiathèque		
<b>R+1</b>	Formation multimédia	Mécanique	ZF 04
	Sonothèque		

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Zone de désenfumage
<b>R+2</b>	Circulation conservatoire	Mécanique	ZF 02
	Circulation services des associations		
	Circulation services administratifs		
	Circulation formation musicale		
	Hall du conservatoire		
<b>R+3</b>	Circulation pratique instrumental	Mécanique	ZF 01
	Circulation studio de travail		
	Circulation studios		
	Palier ascenseurs circulation conservatoire		

#### 4.3 DESCRIPTIF DES ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES IMPACTÉES PAR LE PRÉSENT PROJET

- L'amélioration des systèmes de désenfumage existants de ces zones de désenfumage existantes résultent des points suivants :
  - ❖ Les non-conformités émises sur les débits d'air mesurés aux bouches et aux volets par l'organisme de contrôle agréé 01CONTRÔLE et synthétisés dans le rapport n°201805613879, en date du 24/05/2018 ;
  - ❖ Les non-conformités émises sur les débits d'air mesurés aux bouches, aux volets et aux moteurs, par le BET OPUS'CONCEPTS et synthétisés dans le rapport d'audit n°211815-301 en date du 22/03/2022.
- Les zones de désenfumage existantes faisant l'objet de travaux d'amélioration sont les suivantes :

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1</b>	Circulation Sous-sol	Soufflage mécanique	VCF-1_07/DS03	DS03	<b>ZF 12</b>
		Extraction mécanique	BOU-1_48/DE03	DE03	
	Foyer salle d'art dramatique	Soufflage mécanique	VCF-1_08/DS03	DS03	
			VCF-1_09/DS03		
		Extraction mécanique	BOU-1_51/DE03	DE03	
			BOU-1_52/DE03		
	Circulation sanitaire	Soufflage mécanique	VCF-1_10/DS03	DS03	
		Extraction mécanique	BOU-1_53/DE03	DE03	

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1</b>	Salle Art dramatique	Soufflage mécanique	VCF-1_11/DS02	DS02	<b>ZF 11</b>
		Extraction mécanique	BOU-1_17/DE09	DE09	
<b>RdC</b>	Médiathèque	Amenée d'air naturelle	VCF0_01/AN		<b>ZF 09 <sup>(1)</sup></b>
			VCF0_02/AN		
			VCF0_03/AN		
			VCF0_04/AN		
			VCF0_05/AN		
	Extraction mécanique	BOU1/DE08	DE08		
		BOU2/DE08	DE08		
		BOU3/DE08	DE08		
		BOU4/DE08	DE08		
		BOU5/DE08	DE08		
		BOU6/DE08	DE08		
	Accueil médiathèque <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCFR_01/DS04	DS04	
Extraction mécanique		VCF R_02/DE04	DE04		
<b>R+1</b>	Palier médiathèque <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_03/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	BOU1_71/DE04	DE04	
	Circulation bureaux <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_06/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	VCF1_05/DE04	DE04	
	Circulation passerelle <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_04/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	BOU1_73/DE04	DE04	

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1 RdC</b>	Auditorium	Soufflage mécanique	Grilles au sol (x 568)	DS01	<b>ZF 08</b>
		Extraction mécanique	BOU1/DE01	DE01	
			BOU2/DE01	DE01	
			BOU3/DE01	DE01	
			BOU4/DE01	DE01	
			BOU5/DE01	DE01	
			BOU6/DE01	DE01	
<b>R+1</b>	Circulation de la direction	Soufflage mécanique	VCF1_09/DS05	DS05	<b>ZF 06</b>
		Extraction mécanique	VCF1_10/DE05	DE05	
	Circulation service culturel de la médiathèque <sup>(2)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_12/DS05	DS05	
			VCF1_14/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF1_11/DE05	DE05	
			VCF1_13/DE05	DE05	
<b>R+1</b>	Formation multimédia	Soufflage mécanique	VCF1_02/DS06	DS06	<b>ZF 04</b>
		Extraction mécanique	BOU1_70/DE06	DE06	
	Sonothèque	Soufflage mécanique	VCF1_01/DS06	DS06	
		Extraction mécanique	BOU1_69/DE06	DE06	
			BOU1_69/DE06	DE06	
<b>R+1</b>	Archives patrimoine	Amenée d'air naturelle	VCF1_08/AN		<b>ZF 03</b>
		Extraction mécanique	BOU1_75/DE08	DE08	
	Archives municipales	Amenée d'air naturelle	VCF1_07/AN		

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
R+1	Archives municipales	Extraction mécanique	BOU1_74/DE08	DE08	<b>ZF 03</b>
R+1 R+2	Espace jeunesse	Amenée d'air naturelle	Ouvrant/AN		
			Ouvrant/AN		
			VCF/AN		
			VCF/AN		
		Extraction mécanique	BOU1_72/DE08	DE08	
			BOU2_93/DE08	DE08	
			BOU2_93/DE08	DE08	
R+2	Circulation conservatoire	Soufflage mécanique	VCF2_01/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF2_02/DE05	DE05	
	Circulation services des associations	Soufflage mécanique	VCF2_04/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF2_03/DE05	DE05	
	Circulation services administratifs	Soufflage mécanique	VCF2_06/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF2_05/DE05	DE05	
	Circulation formation musicale <sup>(3)</sup>	Soufflage mécanique	VCF2_07/DS07	DS07	
			VCF2_09/DS07	DS07	
		Extraction mécanique	VCF2_08/DE07	DE07	
			VCF2_10/DE07	DE07	
		Hall du conservatoire	Amenée d'air naturelle	Grille/AN	
	Grille/AN				
	Extraction mécanique		BOU2_30/DE07	DE07	
					<b>ZF 02</b>

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R+3</b>	Circulation pratique instrumentale	Soufflage mécanique	VCF3_01/DS05	DS05	<b>ZF 01</b>
			VCF3_03/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF3_02/DE05	DE05	
	Circulation studio de travail	Soufflage mécanique	VCF3_05/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF3_04/DE05	DE05	
	Circulation studios <sup>(4)</sup>	Soufflage mécanique	VCF3_10/DS07	DS07	
			VCF3_08/DS07	DS07	
		Extraction mécanique	BOU3_66/DE07	DE07	
		Extraction mécanique	VCF3_07/DE07	DE07	
	Palier ascenseurs circulation conservatoire	Amenée d'air naturelle	Grille/DE07		
			Grille/DE07		
		Extraction mécanique	BOU3_67/DE07	DE07	

**Nota :**

- (1) La zone de désenfumage ZF09 existante sera redéfini, à l'issue du projet, en une nouvelle zone de désenfumage ZF 09 et une nouvelle zone de désenfumage ZF 15, afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés :
- La zone de désenfumage ZF 09 inclura uniquement, à l'état projeté, la « circulation bureau », la « circulation passerelle » et la « Médiathèque »
  - La zone de désenfumage ZF15 inclura, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » et le « Palier médiathèque »
- (2) La « Circulation service culturel de la médiathèque », située au niveau R+1, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation service culturel de la médiathèque 1 » et « Circulation service culturel de la médiathèque 2 » (ce recouplement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés)
- (3) La « Circulation formation musicale », située au niveau R+2, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation formation musicale 1 » et « Circulation formation musicale 2 » (ce recouplement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés)
- (4) La « Circulation studios », située au niveau R+3, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation studios 1 » et « Circulation studios 2 » (ce recouplement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure

**répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés)**

#### 4.4 DESCRIPTIF DES VENTILATEURS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTS IMPACTÉS PAR LE PROJET

- Les ventilateurs de désenfumage, impactés par le projet, sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Ventilateurs de désenfumage impactés	ZF impactées	Débits des ventilateurs (État existant) $Q_v$ (m <sup>3</sup> /h)	Débits des ventilateurs (État projeté)		Dispositions constructives envisagées sur les ventilateurs de désenfumage impactés
			$Q_v$ (théorique) à respecter à l'issue des travaux (m <sup>3</sup> /h)	$Q_v$ (théorique avec débit de fuite) à respecter à l'issue des travaux (m <sup>3</sup> /h) <sup>(1)</sup>	
<b>DS05</b>	ZF 01 ZF 02 ZF 06	<b>8640</b>	6480	<b>7776</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
<b>DE05</b>	ZF 01 ZF 02 ZF 06	<b>14500</b>	10800	<b>12960</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
<b>DS07</b>	ZF 01 ZF 02	<b>9720</b>	6480	<b>7776</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
<b>DE07</b>	ZF 01 ZF 02	<b>21600</b>	16200	<b>19440</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
<b>DE08</b>	ZF 03 ZF 09	<b>29560</b>	27450	<b>32920</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>remplacé</u>
<b>DS06</b>	ZF 04	<b>8860</b>	8770	<b>10530</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>remplacé</u>
<b>DE06</b>	ZF 04	<b>14760</b>	14620	<b>17550</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>remplacé</u>
<b>DS01</b>	ZF 08	<b>9720</b>	7780	<b>9340</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
<b>DE01</b>	ZF 08	<b>16800</b>	12960	<b>15560</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
<b>DS04</b>	ZF 09 <sup>(2)</sup> ZF 15 <sup>(2)</sup>	<b>11 880</b>	6480	<b>7780</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
<b>DE04</b>	ZF 09 <sup>(2)</sup> ZF 15 <sup>(2)</sup>	<b>19800</b>	10800	<b>12960</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
<b>DS02</b>	ZF 11	<b>3240</b>	3240	<b>3890</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>remplacé</u>
<b>DE09</b>	ZF 11	<b>5400</b>	5400	<b>6840</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>remplacé</u>
<b>DS03</b>	ZF 12	<b>9720</b>	7560	<b>9080</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
<b>DE03</b>	ZF 12	<b>16200</b>	12600	<b>15120</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>

**Nota :**

- (1) La détermination des débits de référence à respecter, à l'issue des travaux, au niveaux des ventilateurs d'extraction et de soufflage impactés, est indiquée dans le document « Calculs des débits de référence (état projeté) », joint en annexe du dossier de sécurité
- (2) La zone de désenfumage ZF09 existante sera redéfini, à l'issue du projet, en une nouvelle zone de désenfumage ZF 09 et une nouvelle zone de désenfumage ZF 15, afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés :
  - La zone de désenfumage ZF 09 inclura uniquement, à l'état projeté, la « circulation bureau », la « circulation passerelle » et la « Médiathèque »
  - La zone de désenfumage ZF15 inclura, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » et le « Palier médiathèque »

**4.5 RÉFÉRENTIELS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES DANS LE CADRE DU PROJET**

- Dans le cadre du projet d'amélioration des installations de désenfumage existantes des zones de désenfumage existantes, impactées par le projet (cf.§4.3 de la présente notice), **l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04 mai 1982**, sera considéré (référentiel applicable lors du dépôt de PC de l'établissement, en date du 15 décembre 1998 (PC n°94 080 98N1027)).
- Les dispositions réglementaires de cette instruction technique seront appliquées en complément :
  - ❖ Des dispositions définies dans l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité) ;
  - ❖ Des normes NF 61-931 à NF S 61-937 et NF S 61-970.

**5. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

- Les travaux prévus dans le cadre du projet d'amélioration des installations de désenfumage de l'établissement, au niveau des ZF existantes impactées (cf. §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de la présente notice), sont les suivantes :

**5.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE**

- Les travaux, relatifs au Lot Désenfumage mécanique, comprendront :

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
ZF 01 (niveau R+3) ZF 02 (niveau R+2) ZF 06 (niveau R+1)	DE05 (extraction) DS05 (soufflage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE05 (extraction) et DS05 (soufflage), comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 12960 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE07 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 7776 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS07 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE05) et de soufflage (DS05)</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et la pose de nouveaux volets de réglages manuels sur les conduits existants de désenfumage (extraction et soufflage) situées en toiture-terrasse</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE05 (extraction) et DS05 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture-terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE05 et DS05), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 01 (niveau R+3)</b> <b>ZF 02 (niveau R+2)</b></p>	<p><b>DE07 (extraction)</b> <b>DS07 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE07 (extraction) et DS07 (soufflage), comprenant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 19440 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE07 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>de 7776 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS07 (soufflage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE07) et de soufflage (DS07)</li> <li>• La fourniture et la pose de nouveaux volets de réglages manuels sur les conduits existants de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture-terrasse</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE07 (extraction) et DS07 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur DE07 (extraction), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE07 et DS07), ainsi qu'au droit de de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (amenée d'air naturelle, soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 03 (niveaux R+1/R+2)</b> <b>ZF 09 (niveau RdC)</b></p>	<p><b>DE08 (extraction)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose du ventilateur d'extraction (DE08) existant et des installations</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>existantes associées : coffret de relaiage, boitiers de dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction de désenfumage (DE08) CF 400°C/2H - Débit d'air : 32920 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relaiage</li> <li>• Le remplacement de la manchette de raccordement au ventilateur existant DE08 (extraction)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE08), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (amenée d'air naturel et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit du ventilateur de désenfumage (DE08), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (amenée d'air naturelle, extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 04 (niveau R+1)</b></p>	<p><b>DE06 (extraction) DS06 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose des ventilateurs d'extraction (DE06) et de soufflage (DS06) existants et des installations existantes associées : coffrets de relaiage, boitiers de</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction d'air de désenfumage (DE06) CF 400°C/2H - Débit d'air : 17550 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relaying</li><li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur de soufflage d'air de désenfumage (DS06) CF 400°C/2H - Débit d'air : 10530 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relaying</li><li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE06 (extraction) et DS06 (soufflage)</li><li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE06), jusqu'à la trémie verticale</li><li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li><li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li><li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE06 et DS06), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li><li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li></ul></li></ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
<p><b>ZF 08 (niveau R-1)</b></p>	<p><b>DE01 (extraction) DS01 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE01 (extraction) et DS01 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement de la manchette de raccordement au ventilateur DE01 (extraction)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE01), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE01 et DS01), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 09 (niveau R+1) ZF 15 (niveaux RdC/R+1)</b></p>	<p><b>DE04 (extraction) DS04 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE04 (extraction) et DS04 (soufflage), comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 12960 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE04 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 7780 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS04 (soufflage)</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE04) et de soufflage (DS04)</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE04 (extraction) et DS04 (soufflage)</li> <li>• La fourniture et la pose de volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque », situées au niveau R+1, comprenant également la création de conduits de désenfumage horizontaux et reconstitution de conduits existants en conduits de type PROMATECT®-L500, EI 60, A1 (conduits de raccordement des volets au conduit principal horizontal de désenfumage existant)</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• La redéfinition de la ZF 09 existante en une nouvelle ZF 09 et une nouvelle ZF 15 permettant une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés. Cette redéfinition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modification de la ZF 09 existante incluant, à l'état projeté, uniquement la « circulation bureau » (niveau R+1), la « circulation passerelle » (niveau R+1) et la « Médiathèque » (niveau RdC) (<u>nota</u> : le désenfumage mécanique de la zone « Médiathèque » est assuré par le moteur d'extraction DE08 et des volets d'amenée d'air naturelle situés en façade du local)</li> <li>- La création d'une nouvelle mise en sécurité ZF15 incluant, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier médiathèque » (niveau R+1)</li> </ul> </li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>(antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage existant (DE04 et DS04), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> </ul>
<p><b>ZF 11 (niveau R-1)</b></p>	<p><b>DE09 (extraction) DS02 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose des ventilateurs d'extraction (DE09) et de soufflage (DS02) existants et des installations existantes associées : coffrets de relayage, boîtiers de dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction d'air de désenfumage (DE09) CF 400°C/2H - Débit d'air : 6480 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relayage</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur de soufflage d'air de désenfumage CF 400°C/2H - Débit d'air : 3890 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relayage</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE09 (extraction) et DS02 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE09), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE09 et DS02), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 12 (niveau R-1)</b></p>	<p><b>DE03 (extraction) DS03 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE03 (extraction) et DS03 (soufflage), comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 15120 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE03 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 9080 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS03 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE03) et de soufflage (DS03)</li> </ul> </li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE03 (extraction) et DS03 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur DE03 (extraction), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>(antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE03 et DS03), ainsi qu'au droit de de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul>

- Les hypothèses de calcul des débits théoriques qui seront atteints, à l'issue des travaux (état projeté), au niveau des installations de désenfumage impactées, sont jointes en annexe de la présente notice (cf. document « Calcul des débits de référence (état projeté) »).

## 5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT VENTILATION

- Les travaux, relatifs au Lot Ventilation, comprendront :
  - ❖ Le dévoiement d'un conduit d'air neuf existant DN315, située en plénum de la « Circulation service culturel de la médiathèque » située au niveau R+1 (travaux de dévoiement nécessaire pour la mise en place d'une imposte EI60 et d'un bloc-porte de recoupement DAS EI30) ;
  - ❖ La dépose/repose d'un conduit DN400 existant et d'un conduit existant de dimensions 300 mm (l) x 300 mm (ht), situés en plénum de la « Circulation Formation musicale » située au niveau R+2 (travaux de dépose/repose nécessaire pour la mise en place d'une imposte et de meneaux EI60 et d'un bloc-porte de recoupement DAS EI30).

## 5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT ÉLECTRICITÉ CFO

- Les travaux, relatifs au Lot Électricité CFO, comprendront :
  - ❖ En tranche ferme :
    - \* Le remplacement du TGS existant (niveau R-1) ;
    - \* L'adaptation des TGS déportés existants en toiture pour la modification des protections électriques des ventilateurs de désenfumage remplacés ;
    - \* Le remplacement de la protection électrique alimentant le TGS dans le TGBT existant ;
    - \* Le remplacement de la protection électrique du groupe électrogène existant ;

- \* Le remplacement des câbles d'alimentation des ventilateurs de désenfumage remplacés et leur mise en œuvre dans les cheminements existants sous gaine ICTA ;
- \* La dépose et l'évacuation du matériel existant non réutilisé, y compris le transformateur d'isolement ;
- \* Au droit de chaque bloc-porte de recoupement prévus aux niveaux R+1 / R+2 / R+3, la fourniture et la pose de 2 BAES plafonniers en drapeau (dito les références existantes), de part et d'autre de chaque nouveau bloc-porte (y compris leur intégration dans le circuit d'éclairage existant) ;
- \* Au niveau du local TGS (niveau R-1), la fourniture et la pose des éclairages normaux et de sécurité suivants :
  - La fourniture et la pose d'un éclairage étanche mural ;
  - La création d'une commande d'éclairage par détection de présence ;
  - La fourniture et la pose d'un BAES, en imposte de la porte d'accès au TGS.
- ❖ En tranche optionnelle :
  - \* Le remplacement des chemins de câble existant entre les TGS déportés et les différents ventilateurs de désenfumage par des chemins de câble de type dalle marine et capoté ;
  - \* Le remplacement des câbles d'alimentation depuis les TGS déportés et les ventilateurs de désenfumage existants.

#### 5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

- Les travaux, relatifs au Lot Système de Sécurité Incendie, comprendront :
  - ❖ Les travaux d'extension du SSI de catégorie A existant comprenant :
    - \* L'asservissement au CMSI existant des 2 volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H, au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque » situées au niveau R+1 ;
    - \* L'asservissement au CMSI existant des coffrets de relayages des nouveaux ventilateurs de désenfumage prévus dans le cadre du projet (ventilateurs DS02, DE09, DS06, DE06, DE08) ;
    - \* L'asservissement des 3 nouveaux blocs-portes de recoupement DAS, prévus dans le cadre du projet, aux niveaux R+1, R+2 et R+3, dans les circulations horizontales communes de l'établissement (se référer aux travaux relatifs au Lot Second Œuvre) ;
    - \* La redéfinition de certaines zones de mise en sécurité (ZF) et certaines zones de détection (ZDA) existantes, comprenant :
      - La création d'une nouvelle zone de mise en sécurité (zone de désenfumage ZF 15). Cette nouvelle zone de désenfumage inclura l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1). La zone de désenfumage ZF 09 existante (à laquelle était rattachée, à l'état existant, l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1)» inclura, à l'issue des travaux, la « Circulation Bureau » (niveau R+1), la « Circulation Passerelle (niveau R+1) et la « Médiathèque » (niveau RdC).
      - La création d'une nouvelle zone de détection ZDA 32 « PALIER MEDIATHEQUE » (la circulation « palier médiathèque » étant intégrée, à l'état existant, à la ZDA 11 « ZDA R+1 Z2 CIRCULATION ») et la modification de la ZDA 11 « ZDA R+1 Z2 CIRCULATION » qui n'inclura, à l'état projeté, que la « circulation bureaux » et la « circulation passerelle ».
  - \* La modification des facettes de l'UCMC du CMSI existant (ajout de la facette « ZF 15 »).

## 5.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SECOND ŒUVRE

- Les travaux, relatifs au Lot Second Œuvre, comprendront :
  - ❖ Au niveau de l'escalier existant non encloué desservant l'« Accueil Médiathèque » (au niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (au niveau R+1) (nouvelle zone de mise en sécurité ZF 15 prévue dans le cadre du projet) :
    - \* La fourniture et pose d'un écran de cantonnement au niveau RdC, SF<sup>o</sup>¼H ou DH 30, en matériau de catégorie M1 ou B-s3, d0.
  - ❖ Au niveau R+1 :
    - \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
    - \* Le recoupement de la « circulation service culturel de la médiathèque » en 2 circulations (« circulation service culturel de la médiathèque 1 » / « circulation service culturel de la médiathèque 2 »), permettant de recouper une circulation horizontale commune existante ayant une longueur supérieure à 30 m, d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;
    - \* Les travaux relatifs à ce recoupement seront les suivants :
      - La fourniture et la pose d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
      - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
      - La fourniture et la pose de plinthes ;
      - Les travaux de revêtements muraux (peinture).
  - ❖ Au niveau R+2 :
    - \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
    - \* Le recoupement de la « circulation formation musicale » en 2 circulations (« circulation formation musicale 1 » / « circulation formation musicale 2 »), permettant de recouper une circulation horizontale commune existante ayant une longueur supérieure à 30 m, d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;
    - \* Les travaux relatifs à ce recoupement sont les suivants :
      - La fourniture et la pose de meneaux et d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
      - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
      - La fourniture et la pose de plinthes ;
      - Les travaux de revêtements muraux (peinture).
  - ❖ Au niveau R+3 :
    - \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
    - \* Le recoupement de la « circulation studios » en 2 circulations (« circulation studios 1 » / « circulation studios 2 »), permettant d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;

- \* Les travaux relatifs à ce recoupement sont les suivants :
  - La fourniture et la pose d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
  - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
  - La fourniture et la pose de plinthes ;
  - Les travaux de revêtements muraux (peinture).

## 6. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT PROJETÉ)

- L'établissement est un bâtiment à R+3 sur RdC avec 1 niveau de sous-sol (les niveaux R-2 et R-3 abritant un ERP de type PS, indépendant de l'établissement).
- La distribution intérieure existante de l'établissement est décrite ci-après (**cette dernière est existante et ne sera pas modifiée dans le cadre du projet**) :

### Au niveau toiture-terrasse

---

- Toiture-terrasse technique extérieure abritant les installations CVCD de l'établissement
- 2 locaux techniques CTA

### Au niveau R+3

---

- 7 locaux « Petite Salle »
- 3 locaux « Grand studio »
- 7 locaux « Grande salle »
- Sanitaire Hommes accessible aux Personnes en Situation de Handicap
- Sanitaire Femmes accessible aux Personnes en Situation de Handicap
- 2 locaux « Studio de danse »
- 1 local « Grande salle d'ensemble »
- 1 vestiaire Hommes
- 1 bloc-sanitaires Hommes
- 1 bloc-sanitaires Femmes
- 2 vestiaires femmes
- 2 vestiaires professeurs

### Au niveau R+2

---

- Les services administratifs :
  - 9 bureaux
  - 1 Local « Habillement »
  - 1 local technique
  - 1 bloc-sanitaire
  - 1 bloc-sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap
- Les services des Associations :
  - 1 salle des professeurs
  - 1 salle de réunion
  - 3 bureaux

- 1 cuisine
- Le Conservatoire :
  - 3 bureaux
  - 1 hall
  - 1 salle d'attente « Parents »
  - 1 pôle documentaire (documentation du conservatoire)
  - 1 local « Archives et patrimoine »
  - 1 local « Chant »
  - 1 local de stockage
  - 1 bloc-sanitaires Hommes
  - 1 bloc-sanitaires Femmes
  - 1 terrasse extérieure accessible au public
  - 1 local « salle d'orgue et de clavecin »
  - 1 local « salle de percussions »
  - 1 local « pratique collective »
  - 2 locaux « Jardin d'enfants »
  - 6 locaux « Formation musicale »

#### **Au niveau R+1**

---

- Le service culturel et l'administration de la médiathèque :
  - 18 bureaux
  - 1 espace détente/cuisine
  - 2 locaux de stockage
  - 1 local reprographie archives
  - 1 local informatique
  - 1 local machinerie ascenseur
  - 1 bloc-sanitaires Hommes
  - 1 bloc-sanitaires Femmes
- L'espace « Médiathèque » :
  - 1 local « Manutention »
  - 1 pôle documentaire (consultation gestion/admin.)
  - 2 bureaux
  - 2 salles de réunion
  - 1 cuisine (non accessible au public)
  - 1 bloc-sanitaire personnel
  - 1 espace « Heure du conte » composé des locaux annexes suivants : local régie son/vidéo, local rangement, 1 bloc-sanitaires enfants
  - 1 espace Médiathèque composé des espaces suivants : espace jeunesse, espace adultes/adolescents (logithèque, formation au multimédia), espace sonothèque

## Niveau RdC

---

- 5 bureaux
- 1 « bureau paysager »
- 1 local reprographie
- 2 locaux de stockage (« petit stockage »)
- 2 bloc-sanitaires Hommes
- 2 bloc-sanitaires Femmes
- 1 hall d'accueil/espace d'exposition (atrium)
- 1 local PCS (local « gardiennage » où se situe le SSI et les agents SIAAP)
- 1 auditorium (auditorium s'étendant du niveau R-1 au niveau RdC)
- 1 espace « salle des académiciens »
- 1 local « dépôt »
- 1 accueil « médiathèque »
- L'espace « médiathèque » :
  - Un espace « section adultes/adolescents »
  - Un espace « consultation »
  - Un espace « périodiques »

## Niveau R-1

---

- L'espace « Art dramatique et enseignements spécifiques » :
  - 2 loges collectives
  - 3 loges individuelles
  - 1 espace « salle d'orgue et de clavecin »
  - 1 espace « salle de percussion »
  - 1 espace « art dramatique »
  - 2 locaux techniques
  - 1 bloc-sanitaires Hommes
  - 3 blocs-sanitaires Femmes
  - 2 bureaux
  - 1 foyer
  - 1 vestiaire Hommes
  - 1 vestiaire Femmes
- 1 espace de stockage (archives administratives, œuvres d'art, matériel d'exposition, matériels divers, etc.)
- 1 espace bureau
- 1 auditorium (auditorium s'étendant du niveau R-1 au niveau RdC)
- 1 local dépôt matériel scénique/son et lumière (local annexe à l'auditorium)
- 1 aire de livraison
- 1 espace « salle des machines »
- 1 local « infirmerie »
- Locaux de stockage/dépôt/réserve

- Locaux techniques divers :
  - Local autocom
  - Local machinerie ascenseur
  - Local groupes frigorifiques
  - Chaufferie
  - Local pompe EC/EG
  - Local groupe électrogène
  - Local Poste EDF/Poste transformateur
  - Local TGBT
  - Local CTA 1/ CTA 2 / CTA 3
- Une salle polyvalente (« salle Robert Louis ») et ses locaux annexes (hall, vestiaires, sanitaires, etc.) qui constitue un ERP indépendant de l'établissement
- Le bâtiment abrite 2 établissements recevant du public indépendants, à savoir :
  - ❖ La salle polyvalente et ses locaux annexes (« salle Robert Louis ») situés au niveau R-1
  - ❖ Un parc de stationnement couvert, ayant une capacité d'accueil de 288 places, situé aux niveaux R-2 et R-3

## 7. DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT PROJETÉ)

- L'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

<b>Désenfumage</b>	<p>Désenfumage mécanique des volumes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau R-1 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulations horizontales communes</li> <li>• Aire de livraison</li> <li>• Stockage scénique de l'auditorium</li> <li>• Salle « art dramatique »</li> </ul> </li> <li>- Aux niveaux R-1/RdC :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditorium</li> </ul> </li> <li>- Au niveau RdC :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil « médiathèque »</li> <li>• Espace « médiathèque » : espace « section adultes/adolescents », espace « consultation », espace « périodiques »</li> </ul> </li> <li>- Au niveau R+1 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Palier médiathèque</li> <li>• Espace « médiathèque » : Espace jeunesse, espace adultes/adolescents (logithèque, formation au multimédia), espace sonothèque</li> <li>• Circulations horizontales communes</li> </ul> </li> <li>- Aux niveaux R+2 et R+3 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulations horizontales communes</li> </ul> </li> </ul>
	<p>Désenfumage naturel des volumes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau RdC :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hall d'accueil/espace d'exposition (atrium)</li> </ul> </li> </ul>

	Désenfumage naturel pour les 3 escaliers encoisonnés desservant les niveaux en superstructure
<b>Éclairage de sécurité</b>	Éclairage de sécurité par source centralisée
<b>Installations électriques</b>	1 groupe électrogène de 260 kVA reprenant l'ensemble des installations de sécurité et ayant également une fonction de remplacement
<b>Chauffage</b>	1 Chaufferie gaz (située au niveau R-1)
<b>Moyens de secours contre l'incendie</b>	1 système de sécurité incendie de catégorie A associé à 1 équipement d'alarme de type 1
	1 Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours (UGCIS)
	1 agent SIAAP 1 présent au PCS (situé au niveau RdC à proximité de l'entrée principale de l'établissement)
<b>Ascenseurs et monte-charges</b>	4 ascenseurs et 1 monte-charge

## 8. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT (ARTICLES R143-19 DU CCH ET ARTICLES GN1/2 ; L1/3 ; R1/2 ; S1/2 ; W1/2)

- La classement de l'établissement, défini dans l'avis n°22-0066 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH (avis relatif à l'AT 094 080 22 01 003 du 26/01/2022), est le suivant :

ERP de types R, L, S, W de 2<sup>ème</sup> catégorie, susceptible d'accueillir 1380 personnes (au titre du personnel et du public)

- ⓘ Ce classement existant ne sera pas modifié dans le cadre du projet (les travaux prévus n'ont aucun impact sur l'effectif de l'établissement)**

## 9. NOTE SPÉCIFIQUE RELATIVE À L'ARTICLE GN13 DE L'ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 MODIFIÉ (MESURES CONSERVATOIRES ENVISAGÉES POUR PERMETTRE LA NON-DÉGRADATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PENDANT LES TRAVAUX)

### 9.1 RAPPEL DE L'ARTICLE GN13 DE L'ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 MODIFIÉ

- Conformément à l'article GN13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié :

« L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation. »

### 9.2 PHASAGE DES TRAVAUX

- Les travaux se dérouleront en 3 phases, de la manière suivante :

Phases	Période de réalisation des travaux	Travaux prévus réalisés	Zones de désenfumage impactées
Phase n°1	<b>Du 02/10/26 au 05/11/206</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE05 et de soufflage DS 05 (ventilateurs existants conservés)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> </ul>	ZF 01 ZF 02 ZF 06
	<b>Du 06/11/26 au 15/12/26</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE07 et de soufflage DS 07 (ventilateurs existants conservés)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> <li>Travaux de second œuvre aux niveaux R+1, R+2 et R+3 (réalisation des recoupements de circulation)</li> </ul>	ZF 01 ZF 02
	<b>Du 16/12/26 au 31/12/26</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE01 et de soufflage DS01 (ventilateurs existants conservés)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> </ul>	ZF 08
Phase n°2	<b>Du 11/01/27 au 12/02/27</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau du ventilateur de désenfumage d'extraction DE08 (ventilateur d'extraction remplacé)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> <li>Travaux d'extension du SSI</li> </ul>	ZF 03 ZF 09
	<b>Du 15/02/27 au 24/03/27</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE06 et de soufflage DS06 (ventilateurs existants remplacés)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> <li>Travaux d'extension du SSI</li> </ul>	ZF 04
	<b>Du 25/03/27 au 12/04/27</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE09 et de soufflage DS02 (ventilateurs existants remplacés)</li> <li>Travaux d'électricité CFO</li> <li>Travaux d'extension du SSI</li> </ul>	ZF 11

Phases	Période de réalisation des travaux	Travaux prévus réalisés	Zones de désenfumage impactées
Phase n°3	<b>Du 10/01/28 au 07/02/28</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE04 et de soufflage DS04 (ventilateurs existants conservés)</li> <li>• Travaux de second œuvre (mise en place de l'écran de cantonnement)</li> <li>• Travaux d'extension du SSI</li> </ul>	ZF 09 ZF 15
	<b>Du 08/02/28 au 29/02/28</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés au niveau des ventilateurs de désenfumage d'extraction DE03 et de soufflage DS03 (ventilateurs existants conservés)</li> </ul>	ZF 12

### 9.3 RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURES DE L'ÉTABLISSEMENT AU PUBLIC ET AU PERSONNEL

- Les heures d'ouverture de l'établissement au public sont indiquées ci-après :
  - ❖ Pour la Médiathèque :
    - \* Heures d'ouverture au public :
      - Mardi : 10h30 - 12h30 / 15h00 - 22h30 ;
      - Mercredi : 10h30 - 18h00 ;
      - Jeudi : 15h00 - 22h30 ;
      - Vendredi : 10h30 - 12h30 / 15h00 - 19h00 ;
      - Samedi : 10h30 - 18h00.
  - ❖ Pour le Conservatoire :
    - \* Du lundi au vendredi : 16h30 - 22h30 ;
    - \* Samedi : 12h00 - 18h00 ;
    - \* Durant les périodes de « vacances scolaires », il n'y a pas de cours mais les salles de conservatoires peuvent être louées à des associations (heures de location non définies - Point préalable à faire en phase exécution avec la directrice du site, avant toute intervention).
  - ❖ Le personnel (pour l'ensemble des locaux, hors médiathèque) est présent sur site du lundi au samedi, de 8h30 à 18h00 ;
  - ❖ Le personnel (pour la médiathèque) est présent de 8h30 à 18h30, du mardi au samedi, sauf les mardis et jeudis où la médiathèque est ouverte jusqu'à 22h30 ;
  - ❖ L'agent SSIAP de l'établissement est présent (en période normale et en période de « vacances scolaires ») :

- \* Du lundi au vendredi : 8h15 - 23h00 ;
- \* Samedi : 8h15 - 18h30.

#### 9.4 MESURES CONSERVATOIRES ENVISAGÉES POUR PERMETTRE LA NON-DÉGRADATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PENDANT LES TRAVAUX

- Dans chaque phase de travaux, les mesures conservatoires suivantes seront prévues.

##### 9.4.1 Pour les travaux relatifs au Lot Désenfumage

- Les dispositions suivantes seront mises en œuvre afin que les travaux prévus ne fassent courir aucun danger au public susceptible d'emprunter les cheminements ou les locaux impactés par ces travaux et afin de ne gêner, en aucun cas, l'évacuation du public en cas de sinistre :
  - ❖ Concernant les opérations de grutage programmées en phase 1 et 2 des travaux, dans le cadre du remplacement des ventilateurs de désenfumage existants impactés, ces dernières seront réalisées durant les heures de fermeture au public de l'établissement, durant les vacances scolaires de février 2027 (période prévisionnelle définie par le maître d'ouvrage), **le samedi** (l'établissement sera prévue fermé au public et au personnel, une fois la date retenue lors des réunions préparatoires de chantier). Ces opérations de grutage s'effectueront sur 2 samedis du mois de février 2027 (suivant la phase considérée et l'implantation des ventilateurs de désenfumage à remplacer), à savoir :
    - \* 1 samedi pour le grutage prévu réalisé depuis la Rue de Fontenay (grutage prévu le 13/02/2027 dans le planning prévisionnel) ;
    - \* 1 samedi pour le grutage prévu réalisé depuis l'Avenue de Vosges (grutage prévu le 27/02/2027).
      - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire contractant du Lot Désenfumage : :
        - Les demandes d'autorisation auprès des services de la voirie afin de réaliser ces grutages ;
        - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives (barrières de chantier, signalisations au niveau de la voirie, homme trafic, etc.) lors de ces opérations de grutages, afin d'assurer la protection des riverains et véhicules en circulation.
      - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
        - L'agent de sécurité SIAAP 1 sera présent lors de ces opérations (rondes renforcées au niveau en toiture-terrasse et au niveau de la voie publique où auront lieu les opérations de grutage) ;
        - L'établissement d'un permis feu journalier, avant tout démarrage de ces opérations.
    - ❖ Concernant les travaux réalisés en toiture-terrasse, au niveau des ventilateurs de désenfumage existants et des nouveaux ventilateurs de désenfumage :
      - \* Les opérations suivantes, relatives aux travaux du Lot Désenfumage, seront réalisées dans la foulée des opérations de grutage, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement au public, à savoir, **le samedi (pour les travaux en toiture-terrasse générant des nuisances visuelles et sonores vis-à-vis des tiers environnants), le dimanche et le lundi matin (éventuellement)** :
        - Les consignations électriques des ventilateurs de désenfumage existants impactés ;
        - La fourniture et la pose de tôles créant une perte de charge, au niveau des ventilateurs conservés impactés ;

- Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs de désenfumage ;
- Le cas échéant, le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont des ventilateurs (neufs ou existants) impactés ;
- La fourniture et la pose des nouveaux ventilateurs de désenfumage, y compris les éléments de supportage de ces ventilateurs.
  - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire contractant du Lot Désenfumage :
    - Le renforcement des équipes travaux afin de réaliser l'ensemble de ces prestations le samedi et le dimanche.
  - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre :
    - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées en toiture-terrasse et au niveau de la voie publique où auront lieu les opérations de grutage) ;
    - L'établissement d'un permis feu avant tout démarrage de ces opérations ;
    - Si le basculement des nouveaux moteurs ne se finalise pas le lundi matin :
      - La réalisation, en amont de ces opérations, de procédures d'évacuation prioritaire du public et du personnel, susceptibles d'être présents sur site, dans les locaux impactés par les travaux de désenfumage. Ces dernières seront présentées, lors des réunions de préparation de chantier (avant le démarrage de ces travaux), aux agents de sécurité, à la directrice de l'établissement et aux chefs des différents services situés dans les zones de désenfumage (ZF) impactées par ces travaux ;
      - Le renforcement du service de sécurité incendie existant par l'ajout de 2 agents de sécurité SIAAP 1 supplémentaires sur site, jusqu'à la fin de ces travaux.
- \* Les opérations suivantes, relatives aux travaux du Lot Désenfumage, seront réalisées durant les heures de fermeture au public de l'établissement (**du lundi au samedi en horaires décalés (en dehors des heures d'ouverture au public de l'établissement)**) :
  - Le bridage des au niveau des ventilateurs conservés impactés ;
  - Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage existants (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse ;
  - La fourniture et la pose de nouveaux volets de réglages manuels sur les conduits existants de désenfumage situées en toiture-terrasse.
    - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire contractant du Lot Désenfumage :
      - Le renforcement des équipes travaux afin de finaliser l'ensemble de ces prestations, en dehors des heures de fermeture de l'établissement au public.
    - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre :

- La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées en toiture-terrasse).
  - La réalisation, en amont de ces opérations, de procédures d'évacuation du personnel, susceptible d'être présent sur site, durant les plages horaires de ces interventions. Ces dernières seront présentées, lors des réunions de préparation de chantier (avant le démarrage des travaux, pour chaque phase impactée), aux agents de sécurité, à la directrice de l'établissement et aux chefs des différents services situés dans les zones de désenfumage (ZF) impactées par ces travaux.
- ❖ Concernant les travaux réalisés à l'intérieur de l'établissement (la fourniture et la pose de volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque », situées au niveau R+1, comprenant également la création de conduits de désenfumage horizontaux de type PROMATECT®-L500, EI 60), ces opérations devant avoir lieu dans des circulations horizontales communes, servant à l'évacuation du public en cas de sinistre, ces dernières seront réalisées **le dimanche et le lundi matin (en dehors des heures d'ouverture au public de l'établissement)** :
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire contractant du Lot Désenfumage :
    - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux ;
    - Le renforcement des équipes travaux afin de finaliser l'ensemble de ces prestations, en dehors des heures de fermeture de l'établissement au public.
  - \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
    - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).
- ❖ Concernant les travaux d'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées, situées à l'intérieur du bâtiment et desservies par les moteurs de soufflage et/ou d'extraction faisant l'objet de travaux, ces opérations seront réalisées **du lundi au samedi (avec la présence ou non de public et/ou du personnel)** :
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire contractant du Lot Désenfumage :
    - Durant la phase de préparation de chantier (avant le démarrage des travaux, pour chaque phase impactée), la réalisation d'un planning des travaux prévus qui sera communiqué à la directrice de l'établissement et aux agents de sécurité SIAAP 1 du site, afin de définir, d'une part, l'ordonnancement des travaux prévus dans les différentes zones de désenfumage impactées, et de s'assurer, d'autre part, des plages horaires où ces espaces seront vacants ;
    - Pour les interventions se déroulant dans des circulations existantes d'une largeur minimale de 3UP ou dans des locaux existants ayant une grande superficie (où les zones d'intervention sont situées dans des espaces ne réduisant pas les cheminements d'évacuation), les dispositions suivantes seront prévues :
      - La fourniture et la pose de protections collectives (barrières, cloisonnement (le cas échéant), signalétique verticale et horizontale) en périphérie de la zone d'intervention, afin d'isoler la zone

de travaux des zones accessibles au public et/ou au personnel de l'établissement. Les barrières ou cloisons prévues, délimitant chaque zone de travaux impactée, seront disposées afin de laisser, au minimum, une largeur de passage libre de 2UP au niveau des cheminements d'évacuation contigus, susceptibles d'être empruntés par le public en cas de sinistre ;

- Aucuns travaux, soumis à un permis feu, ne sera réalisé dans ces zones ;
- La détection automatique d'incendie sera désinhibée par l'agent de sécurité SIAAP 1, dans le local ou la portion de circulation où seront réalisés les travaux d'équilibrage, afin d'assurer la sécurité des équipes travaux intervenant au droit des bouches et/ou volets d'amenée d'air et de soufflage (cette inhibition permettant d'éviter l'ouverture inopinée des volets ou ouvrants de désenfumage impactés, lorsque les équipes travaux seront amenées à réaliser des travaux sur ces derniers). Les rondes des agents de sécurité seront renforcées dans ces zones, durant la réalisation de ces travaux. La détection automatique d'incendie sera remise en état de fonctionnement soit après la finalisation des travaux d'équilibrage dans la zone impactée, soit après le départ des équipes travaux en fin de journée.

#### 9.4.2 Pour les travaux relatif au Lot Électricité CFO

- Les dispositions suivantes seront mises en œuvre afin que les travaux prévus ne fassent courir aucun danger au public susceptible d'emprunter les cheminements ou les locaux impactés par ces travaux et afin de ne gêner, en aucun cas, l'évacuation du public en cas de sinistre :
  - ❖ Concernant les travaux de maintenance du nouveau TGS, ces opérations seront réalisées **le dimanche et le lundi matin** (en dehors des heures d'ouverture au public de l'établissement) :
    - \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
      - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux ;
      - Le renforcement des équipes travaux afin de finaliser l'ensemble de ces prestations, en dehors des heures de fermeture de l'établissement au public.
    - \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
      - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).
  - ❖ Concernant la préparation des liaisons BT du TGBT existant vers le nouveau TGS, ces opérations seront réalisées **du lundi au samedi (avec la présence ou non de public et/ou du personnel)** (ces travaux seront réalisés dans des zones inaccessibles au public et ne dégraderont pas le niveau de sécurité de l'établissement) :
    - \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
      - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux.
    - \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
      - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).
  - ❖ Concernant la dépose du TGS et transformateur d'isolement, le remplacement du TGS en lieu et place, le remplacement de la protection électrique dans le TBT et le GE existant, le basculement des utilisations

existantes sur le nouveau TGS, ces opérations seront réalisées **le dimanche et la nuit du dimanche au lundi** (en dehors des heures d'ouverture au public et au personnel de l'établissement) :

- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
  - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux ;
  - Le renforcement des équipes travaux afin de réaliser l'ensemble de ces prestations, le dimanche (la coupure générale de l'installation sera de 4 heures (au minimum) et la coupure des installations de sécurité sera de 6 heures au minimum).
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
  - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).

❖ Concernant le basculement des utilisations existantes sur le nouveau TGS, ces opérations seront réalisées **le dimanche** (en dehors des heures d'ouverture au public de l'établissement) :

- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
  - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux ;
  - Le renforcement des équipes travaux afin de réaliser l'ensemble de ces prestations, le dimanche.
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
  - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).

❖ Concernant la mise en œuvre des nouvelles protections électriques dans les TGS déportés et les nouveaux câbles d'alimentation des nouveaux ventilateurs de désenfumage, ces opérations seront réalisées **du lundi au samedi (avec la présence ou non de public et/ou du personnel)** (ces travaux seront réalisés dans des zones inaccessibles au public et ne dégraderont pas le niveau de sécurité de l'établissement) :

- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
  - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux.
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
  - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).

#### **9.4.3 Pour les travaux relatifs au Lot Ventilation et au Lot Second Œuvre**

- Les dispositions suivantes seront mises en œuvre afin que les travaux prévus ne fassent courir aucun danger au public susceptible d'emprunter les cheminements ou les locaux impactés par ces travaux et afin de ne gêner, en aucun cas, l'évacuation du public en cas de sinistre :
- ❖ Concernant l'ensemble des travaux prévus relatifs au Lot Ventilation et au Lot Second Œuvre (cf. §5.2 et 5.5 de la présente notice), ces opérations devant avoir lieu dans des circulations horizontales communes, servant à l'évacuation du public en cas de sinistre, ces dernières seront réalisées **le dimanche, le lundi matin, ou, le cas échéant, du mardi au samedi en horaires décalés (en**

**dehors des heures d'ouverture au public de l'établissement** (ces travaux n'auront aucun impact, dans leur exécution, ni sur le désenfumage des locaux/circulations existants impactés, ni sur le système de sécurité incendie existant) :

- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le titulaire du Lot Électricité CFO :
  - La fourniture et la pose de toutes les protections collectives dans les zones impactées par les travaux.
- \* Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
  - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).

#### **9.4.4 Pour les travaux relatifs au Lot Système de Sécurité Incendie**

- Les dispositions suivantes seront mises en œuvre afin que les travaux prévus ne fassent courir aucun danger au public susceptible d'emprunter les cheminements ou les locaux impactés par ces travaux et afin de ne gêner, en aucun cas, l'évacuation du public en cas de sinistre :
- ❖ Concernant l'ensemble des travaux prévus relatifs au Lot SSI (cf. §5.4 de la présente notice) :
  - \* Les opérations suivantes seront réalisées durant les heures de fermeture au public de l'établissement, **le samedi, le dimanche et le lundi matin (dans la foulée des opérations de grutage)** :
    - L'asservissement au CMSI existant des coffrets de relayages des nouveaux ventilateurs de désenfumage prévus dans le cadre du projet (ventilateurs DS02, DE09, DS06, DE06, DE08).
      - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :
        - La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).
  - \* Les opérations suivantes seront réalisées **du lundi au samedi (avec la présence ou non de public et/ou du personnel)** (Ces travaux n'auront aucun impact, dans leur exécution, ni sur la protection des locaux et dégagements existants de l'établissement (en termes de détection automatique d'incendie), ni sur les zones de désenfumage existantes impactées (où les ventilateurs de désenfumage existants sont prévus conserver)) :
    - L'asservissement au CMSI existant des 2 volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H, au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque » situées au niveau R+1 ;
    - L'asservissement des 3 nouveaux blocs-portes de recoupement DAS, prévus dans le cadre du projet, aux niveaux R+1, R+2 et R+3, dans les circulations horizontales communes de l'établissement (se référer aux travaux relatifs au Lot Second Œuvre) ;
    - La création d'une nouvelle zone de mise en sécurité (zone de désenfumage ZF 15). Cette nouvelle zone de désenfumage inclura l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1). La zone de désenfumage ZF 09 existante (à laquelle était rattachée, à l'état existant, l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1)) inclura, à l'issue des travaux, la « Circulation Bureau » (niveau R+1), la « Circulation Passerelle (niveau R+1) et la « Médiathèque » (niveau RdC).
      - Les mesures conservatoires suivantes seront prévues par le maître d'ouvrage :

- La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 du site, durant toute la durée de ces opérations (rondes renforcées au niveau des zones impactées par les travaux).

## **9.5 MESURES CONSERVATOIRES QUI SERONT PRÉVUES PAR TOUTES LES ENTREPRISES DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX**

- Les mesures conservatoires suivantes seront prévues respecter par toutes les entreprises, durant toute la durées des travaux :
  - ❖ Le personnel de chantier sera habilité et formé pour des travaux réalisés en milieu occupé ;
  - ❖ Le personnel de chantier sera équipé des EPI permettant d'être visible du public et du personnel de l'établissement (chasuble, casque, etc.) ;
  - ❖ Toutes les protections collectives (barrières de chantier, cloisonnement (le cas échéant), signalétique, etc.), dans les dégagements ou locaux accessibles au public et au personnel de l'établissement, seront mises en œuvre ;
  - ❖ Tous travaux par points chauds feront l'objet d'un permis feu journalier et seront réalisés, soit dans des zones inaccessibles au public, soit des zones cloisonnées, avant tout démarrage de travaux.

**Fin du document « Note spécifique relative à l'article GN13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié »**